

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 03/10/2022

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 03/10/2022

Séance du 10 OCTOBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX ET LE DIX OCTOBRE à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Nadine GARCIA, Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Mohamed BOUMEDIENNE, Christine CHRETIEN, Philippe BOUDON, Ludovic MARLOT, Caroline CANTIE, Dominique GERARD, Nadine HERAL

Absents excusés : Benoît MARQUES (pouvoir à Caroline CANTIE).

Secrétaire de séance : Ludovic MARLOT

Objet : DELEGATION PROVISOIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE LOTISSEMENT DES BUIS / CHEMIN DE LA GRIMALIE / ACCES CHEMINEMENT DOUX.

Une jonction entre le lotissement des buis et le chemin de la grimalié doit être réalisé. Afin de rendre l'accès au chemin de la grimalié par le lotissement des buis sécurisé, une jonction de type bitumé doit être réalisée entre ce lotissement et la voirie communale. De plus, il serait opportun de prévoir un fort ralentissement dans ce secteur, comprenant donc le chemin de la grimalié, chemin de clairefont et le lotissement des buis afin d'en sécuriser la circulation en mettant en place un passage surélevé. Enfin, deux jonctions pétitionnaires doivent être finalisées entre le lotissement des buis et le cheminement doux.

D'un commun accord avec le lotisseur, il est proposé que la commune de Fréjairolles soit maîtresse d'ouvrage par délégation provisoire sur ce projet afin d'en simplifier les démarches de par le fait que celle-ci est propriétaire des voiries chemin de la grimalié et chemin de clairefont. Enfin, d'un point de vue technique et en perspective d'utilisation et d'usure dans le temps il est souhaitable que cette réalisation soit dans la continuité des travaux en cours.

Le lotisseur s'engage a proposé un remboursement à hauteur de 35% du montant total du projet HT, l'agglomération par le pacte financier approuvé par le conseil communautaire fin 2021 pour toutes les communes qui la compose, interviendra à hauteur de 50% du montant restant à la charge de la commune de Fréjairolles.

La commune de Fréjairolles récupèrera dans son entièreté, le montant du FCTVA

Le montant des travaux prévisionnel du projet est de 15 990 HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	15 990€ HT	19 188€ TTC
Recettes : lotisseur 35%	5 596.50€ HT	6 715.80€ TTC
Agglomération par le pacte financier	5 196.75€ HT	6 236.10€ TTC
Commune de Fréjairolles	5 196.75€ HT	6 236.10€ TTC

Il est proposé au conseil municipal de Fréjairolles d'approuver cette délégation provisoire de maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au conseil municipal de Fréjairolles d'approuver ce plan de financement et de solliciter un fond de concours de 5 196.75€ HT auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre du pacte financier fiscalité de solidarité.

Il est proposé au conseil municipal de Fréjairolles d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la délégation provisoire de maîtrise d'ouvrage

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE un fond de concours de 5 196.75€ HT auprès de la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre du pacte financier fiscalité de solidarité.

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Certifie exécutoire

Reçu en Préfecture, le
Publié ou notifié

Jérôme CASIMIR, maire

